

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 5 octobre 2015

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la Salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h 02 à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Messieurs les conseillers

Luc Lemire
Jean-Claude Guindon
Jean-François Girard
Yannick Proulx
Yves Lavoie

Sont également présents :

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire, Mme Céline Dufresne
Le directeur du service d'urbanisme, M. Charles-Élie Barrette

Absence motivée :

Le conseiller Gaétan Haché

Dans la salle : 4 personnes.

Ouverture de la séance

Après constatation qu'il y a quorum, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

2015-10-283 Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller Yves Lavoie déclare au Conseil son intérêt direct concernant l'item 8 et son intérêt indirect aux items 15 et 16.

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE l'ordre du jour, modifié par l'ajout d'un item à 17a) *Travaux accessoires au Chalet du parc Optimiste au montant de 12 000 \$, taxes en sus*, soit adopté.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 14 septembre 2015;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015;
5. Présentation des rapports des services municipaux;
6. Correspondance;
7. Période de questions relative à l'ordre du jour;

8. Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 43, rue de la Marina (lot 15-2-19) matricule : 5339-17-0913 : Rénovation extérieure du bâtiment principal;
9. Motion d'appui - Demande au gouvernement du Québec concernant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
10. Acceptation provisoire des travaux effectués par la compagnie Les Entreprises Guy Desjardins pour le pavage de la couche d'usure de la rue des Collines (lot 388-66) et d'une partie de la rue des Pèlerins (lot 388-52);
11. Renouvellement d'entente sur les permissions de voirie pour des travaux à l'intérieur de l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;
12. Octroi d'un contrat à l'entreprise Desjardins Excavations inc. pour la reconstruction du stationnement du 2029, chemin d'Oka (poste Sûreté du Québec) au montant de 43 974,78 \$, taxes en sus – Appel d'offres sur invitation 2015-14;
13. Octroi d'un contrat à l'entreprise J. Raymond Couvreur & Fils inc. pour la réfection du toit de l'usine de filtration au montant de 52 410 \$ taxes en sus – Appel d'offres sur invitation 2015-15;
14. Octroi d'un contrat à l'entreprise Isolation Algon 2000 inc. pour des travaux d'isolation de deux murs de l'usine de filtration au montant de 1 200 \$, taxes en sus;
15. Octroi d'un contrat à l'entreprise Maçonnerie des Pins inc. pour des travaux de réfection de deux murs de briques de l'usine de filtration au montant de 6 395 \$, taxes en sus;
16. Achat de mobilier de bureau de l'entreprise Solution de bureau Lacombe pour l'aménagement de la salle de formation à la caserne d'incendie au montant de 3 314 \$, taxes en sus;
17. Octroi d'un contrat à l'entreprise Pominville Électrique inc. pour le remplacement de la fournaise et l'installation d'éclairage à la caserne d'incendie au montant de 5 250 \$, taxes en sus;
18. Autorisation au directeur du service de la sécurité incendie de recourir à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion autopompe / citerne et ses équipements;
19. Désignation des endroits pour l'affichage public (avis publics);
20. Renouvellement des produits et services en assurance collective;
21. Affectation d'un montant de 9 100 \$ de l'excédent accumulé (camion et disposition des boues);
22. Embauche d'un responsable pour l'opération de l'Écocentre – hiver 2015-2016;
23. Demande de la Chambre de commerce et d'industrie MRC Deux-Montagnes – Renouvellement du partenariat pour 2015-2016 au montant de 1 500 \$;
24. Désignation d'un administrateur au conseil d'administration de l'Office régional d'habitation;
25. Demandes d'aide financière;
26. Autres sujets :
 - a) Travaux accessoires au Chalet du parc Optimiste au montant de 12 000 \$, taxes en sus,
 - b)
 - c)
27. Comptes payés et à payer;
28. Période de questions;
29. Levée de la séance.

2015-10-284 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation 14 septembre 2015

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 14 septembre 2015 portant sur les projets de règlement 2015-156-6 et 91-6-7.

ADOPTÉE

2015-10-285 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 soit adopté.

ADOPTÉE

Présentation des rapports des services municipaux

Le conseiller Luc Lemire commente le rapport concernant le comité de la voirie ainsi que celui du service de la sécurité des incendies.

Le conseiller Jean-Claude Guindon commente le rapport du comité de l'hygiène du milieu.

Le conseiller Jean-François Girard commente le rapport de comité concernant les communications et le tourisme.

Le conseiller Yannick Proulx commente le rapport des comités de loisirs et de la culture.

Le conseiller Yves Lavoie commente le rapport de comité consultatif d'urbanisme.

Correspondance

1. MRC de Deux-Montagnes

- Approbation des règlements d'urbanisme numéro 91-4-36, 2015-102-354 et 2015-102-36.
- Gestion du fonds local d'investissement (FLI) et processus de transfert du FLI du CLDDM vers la MRC de Deux-Montagnes;
- ORH – Budget 2015 (dépôt).

2. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

- Approbation du Règlement numéro 2015-133 décrétant un emprunt de 555 850 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe /citerne et ses équipements;
- Annonce de l'acceptation de la programmation des travaux du versement de 1 692 697 \$ provenant de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)

Période de questions relative à l'ordre du jour

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 20 h 06.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 06.

À 20 h 16, le conseiller Yves Lavoie déclare un intérêt direct concernant le prochain point de l'ordre du jour et il déclare qu'il ne participera pas aux délibérations et qu'il ne votera pas.

2015-10-286 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 43, rue de la Marina (lot 15-2-19) matricule : 5339-17-0913 : Rénovation extérieure du bâtiment principal

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale présentée lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 septembre 2015,

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA est conforme aux règlements de zonage, de lotissement et de construction;

CONSIDÉRANT que les documents et les renseignements des demandes de PIIA sont complets;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA répond à la majorité des critères d'évaluation du Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que proposé par le requérant pour le 43, rue de la Marina (lot 15-2-19) pour des travaux de rénovation extérieure de la résidence principale.

ADOPTÉE

À 20 h 17, le conseiller Yves Lavoie participe à nouveau à la séance.

2015-10-287 Motion d'appui – Demande au gouvernement du Québec concernant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka fait partie du territoire de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes (MRC);

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka et la MRC de Deux-Montagnes font partie du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 62, deuxième alinéa, paragraphe 5°, de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1)*, il est stipulé que : « *la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté* ».

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 65.1 de ladite Loi, il est stipulé que : « *Le demandeur doit démontrer qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion. La commission peut rejeter une demande pour le seul motif que de tels espaces sont disponibles.*

La commission, outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'exclusion recherchée réponde à un besoin et à un objectif de développement de la municipalité locale, de la municipalité régionale de comté ou de la communauté eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ou au plan métropolitain d'aménagement et de développement. »

CONSIDÉRANT que l'article 62, deuxième alinéa, paragraphe 5° ne précise pas sur quel territoire de référence, la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) doit faire l'analyse de ce critère;

CONSIDÉRANT que l'interprétation de la CPTAQ, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'exclusion, concernant les espaces disponibles de moindres impacts, pourrait pénaliser injustement les municipalités faisant partie d'une communauté métropolitaine et serait, en conséquence, discriminatoire, puisque le territoire de référence pour certaines municipalités serait le territoire d'une communauté métropolitaine;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite que la CPTAQ effectue ses analyses en tenant compte de la dynamique socio-économique régionale et non de la dynamique socio-économique métropolitaine;

CONSIDÉRANT qu'un des pouvoirs octroyés par le Gouvernement du Québec aux MRC est de supporter le développement des territoires en tenant compte des potentiels de chacun et donc, des besoins des citoyens, en matière de biens et services;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité d'Oka demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Pierre Paradis, d'apporter des modifications aux articles 62, paragraphe 5° et 65.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, pour qu'il soit clair, pour la CPTAQ, que l'application de ces articles concernant le territoire de référence, vise le territoire régional propre à la Municipalité d'Oka et non le territoire d'une communauté métropolitaine.

QUE la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, à M. Denis Coderre, président de la CMM, à Mme Sylvie D'Amour, députée de Mirabel, à Mme Marie-Josée Guoin, présidente de la CPTAQ, à toutes les municipalités ou partie de municipalités faisant partie de la CMM, à toutes les Municipalités régionales de comté du Québec, ainsi qu'à Mme Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2015-10-288 Acceptation provisoire des travaux effectués par la compagnie Les Entreprises Guy Desjardins pour le pavage de la couche d'usure de la rue des Collines (lot 388-66) et d'une partie de la rue des Pèlerins (lot 388-52)

CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux de pavage de la couche d'usure et d'aménagement des accotements a été constaté le 13 août 2015;

CONSIDÉRANT que l'inspection provisoire des travaux effectuée le 13 août 2015 par le directeur du service de l'urbanisme et le chargé de projets de la firme BSA Groupe Conseil n'a révélé aucune déficience pouvant empêcher la réception provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT la réception du certificat de réception provisoire des ouvrages délivré par la firme BSA Groupe Conseil, le 1^{er} octobre 2015;

CONSIDÉRANT la réception du certificat de conformité de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, le 1^{er} octobre, à l'effet que Les entreprises Guy Desjardins inc. s'est conformé à la loi en ce qui concerne le paiement de la cotisation due à la CSST;

CONSIDÉRANT la réception du certificat de la Commission de la construction du Québec, le 1^{er} octobre 2015, à l'effet que Les entreprises Guy Desjardins inc. ne fait l'objet d'aucune réclamation;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil procède à la réception provisoire des travaux de pavage de la couche d'usure de la rue des Collines (lot 388-66) et d'une partie de la rue des Pèlerins (lot 388-52) effectués par la compagnie Les entreprises Guy Desjardins inc.

ADOPTÉE

2015-10-289 Renouvellement d'entente sur les permissions de voirie pour des travaux à l'intérieur de l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka doit obtenir une permission de voirie avant d'effectuer chacun des travaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'une permission de voirie est émise par le ministère des Transports;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité d'Oka demande au ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses prescrites de la permission de voirie.

ADOPTÉE

2015-10-290 Octroi d'un contrat à l'entreprise Desjardins Excavation inc. pour la reconstruction du stationnement au 2029, chemin d'Oka (poste Sûreté du Québec) au montant de 43 974,78 \$, taxes en sus – Appel d'offres sur invitation 2015-14

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réfection d'une partie du stationnement du poste de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres sur invitation numéro 2015-14 intitulé *Reconstruction du stationnement du poste de la Sûreté du Québec* a été transmis à six (6) entreprises;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions le 1^{er} octobre 2015, quatre (4) entreprises ont soumis une offre;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services techniques à l'effet d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Desjardins Excavation inc. dont la soumission s'élève à 50 560 \$ taxes incluses;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Desjardins Excavation inc. pour la réalisation des travaux de réfection du stationnement du poste de la Sûreté du Québec au coût de 43 974,78 \$ plus les taxes applicables dont les travaux devront se réaliser conformément aux directives prescrites au devis d'appel d'offres sur invitation 2015-14.

QUE cette dépense soit soustraite de l'excédent affecté du poste de police.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2015-10-291 Octroi d'un contrat à l'entreprise J. Raymond Couvreur & Fils inc. pour la réfection de la toiture de l'usine de traitement d'eau potable au montant de 52 410 \$, taxes en sus – Appel d'offres sur invitation 2015-15

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réfection de la toiture de l'usine de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres sur invitation numéro 2015-15 intitulé *Réfection de la toiture de l'usine de traitement d'eau de la Municipalité d'Oka* a été transmis à 3 entreprises;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions le 1^{er} octobre 2015, 2 entreprises ont soumis une offre;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services techniques à l'effet d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise J. Raymond Couvreur & Fils inc. dont la soumission s'élève à 52 410 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont inclus dans la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise J. Raymond Couvreur & Fils inc. pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de l'usine de traitement d'eau potable au coût de 52 410 \$ plus les taxes applicables dont les travaux devront se réaliser conformément aux directives prescrites au devis d'appel d'offres sur invitation 2015-15.

QUE cette dépense soit assumée par les redevances du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2015-10-292 Octroi d'un contrat à l'entreprise Isolation Algon 2000 inc. pour des travaux d'isolation de deux murs de l'usine de filtration au montant de 1 200 \$, taxes en sus

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'isolation de 2 murs de l'usine de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Isolation Algon 2000 inc. au coût de 1 200 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont inclus dans la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission reçue de l'entreprise Isolation Algon 2000 inc. pour la réalisation des travaux nécessaires à l'isolation de 2 murs de l'usine de production d'eau potable au coût de 1 200 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit assumée par les redevances du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

À 20 h 19, le conseiller Yves Lavoie déclare un intérêt indirect concernant les deux prochains points de l'ordre du jour et il déclare qu'il ne participera pas aux délibérations et qu'il ne votera pas.

2015-10-293 Octroi d'un contrat à l'entreprise Maçonnerie des Pins inc. pour des travaux de réfection de deux murs de briques de l'usine de filtration au montant de 6 395 \$, taxes en sus

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réfection de 2 murs de brique de l'usine de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont soumis un prix pour lesdits travaux, soit, Maçonnerie des Pins inc. et Maçonnerie Jérôme Bélanger inc.;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Maçonnerie des Pins inc. au coût de 6 395 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont inclus dans la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission reçue de l'entreprise Maçonnerie des Pins inc. pour la réalisation des travaux nécessaires à la réfection des murs de brique au coût de 6 395 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit assumée par les redevances du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2015-10-294 Achat de mobilier de bureau de l'entreprise Solution de bureau Lacombe pour l'aménagement de la salle de formation à la caserne d'incendie au montant de 3 314 \$, taxes en sus

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir un nouvel ameublement pour la salle de formation à la caserne d'incendie;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont soumis un prix pour la fourniture de l'ameublement, soit Solution de bureau Lacombe et Buro plus;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de la sécurité incendie de retenir l'offre de l'entreprise Solution de bureau Lacombe, plus bas soumissionnaire conforme, dont la soumission s'élève à 3 810,27 \$ taxes incluses;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Solution de bureau Lacombe au montant de 3 314 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture d'un mobilier de bureau pour la salle de formation de la caserne d'incendie.

QUE cette dépense soit soustraite du fonds de l'excédent accumulé non affecté.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur du service de la sécurité incendie, M. Sylvain Johnson.

ADOPTÉE

À 20 h 20, le conseiller Yves Lavoie participe à nouveau à la séance.

2015-10-295 Octroi d'un contrat à l'entreprise Pominville Électrique inc. pour le remplacement de la fournaise et l'installation d'éclairage à la caserne d'incendie au montant de 5 250 \$, taxes en sus

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le système de chauffage et d'installer de l'éclairage à la caserne d'incendie;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont soumis un prix pour les travaux de remplacement du système de chauffage, soit Pominville électrique inc. et Dorion électrique (2005) inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de la sécurité incendie à l'effet de retenir les services de l'entreprise Pominville

électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, dont la soumission s'élève à 6 036,19 \$ taxes incluses, pour effectuer les travaux de remplacement du système de chauffage;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Pominville électrique inc. au montant de 5 250 \$ plus les taxes applicables pour exécuter les travaux reliés au remplacement du système de chauffage et à l'installation d'éclairage, le tout selon la soumission datée du 22 septembre 2015.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur du service de la sécurité incendie, M. Sylvain Johnson.

ADOPTÉE

2015-10-296 Autorisation au directeur du service de la sécurité incendie de recourir à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion autopompe / citerne et ses équipements pour le service incendie

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 2015-133 décrétant un emprunt de 555 850 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe /citerne et ses équipements pour le service incendie, lors de la séance ordinaire du Conseil du 6 juillet 2015;

CONSIDÉRANT l'approbation du Règlement no 2015-133 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans une lettre datée du 16 septembre 2015;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise le directeur du service de la sécurité incendie de recourir à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion autopompe /citerne et ses équipements pour le service incendie, dans les meilleurs délais.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur du service de la sécurité incendie, M. Sylvain Johnson.

ADOPTÉE

2015-10-297 Désignation des endroits pour l'affichage public (avis publics)

CONSIDÉRANT que l'article 431 du Code municipal du Québec stipule que le Conseil peut fixer par résolution les endroits où seront affichés les avis publics ;

CONSIDÉRANT que le site internet de la Municipalité prévoit une rubrique pour l'affichage d'avis publics;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil désigne les endroits suivants comme lieux d'affichage des avis publics de la Municipalité d'Oka :

La Mairie: babillard de l'entrée principale sud;
 babillard extérieur à l'entrée du bureau
 d'information touristique;

La place publique : babillard extérieur l'intersection des rues
 Saint- Jacques et Notre-Dame;

Le site Internet de la Municipalité d'Oka.

ADOPTÉE

2015-10-298 Renouvellement des produits et services en assurance collective

CONSIDÉRANT l'appel d'offres no 2011-05;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement annuel des produits et services en assurance collective pour les employés (es) de la municipalité;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le renouvellement proposé du Groupe financier SSQ pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016.

ADOPTÉE

2015-10-299 Affectation d'un montant de 9 100 \$ de l'excédent accumulé (camion et disposition des boues)

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers au 31 décembre 2014;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QU'un montant de 9 100 \$ soit soustrait de l'excédent accumulé non affecté du fonds d'administration de la Municipalité d'Oka et affecté aux fins suivantes :

- Un montant de 1 600 \$ soit réservé pour l'acquisition d'un camion servant à l'opération des étangs aérés;
- Un montant de 7 500 \$ soit réservé pour la disposition des boues des étangs aérés.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ces réserves soient placées dans des dépôts à terme renouvelables d'année en année jusqu'à la réalisation de la dépense. Les intérêts reçus seront réinvestis à même les dépôts à terme ainsi que régularisés à la réserve financière.

ADOPTÉE

2015-10-300 Embauche d'un responsable pour l'opération de l'écocentre - Hiver 2015-2016

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise l'embauche de M. Daniel Marinier pour l'opération de l'écocentre, du 15 novembre 2015 au 19 mars 2016, les mercredis et samedis, de 10 h à 14 h, le tout, selon la recommandation du directeur des services techniques, M. Christian Leduc datée du 23 septembre 2015.

ADOPTÉE

2015-10-301 Demande de la Chambre de commerce et d'industrie MRC Deux-Montagnes – Renouvellement du partenariat pour 2015-2016 au montant de 1 500 \$

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'industrie de la MRC de Deux-Montagnes pour 2015-2016;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte de verser la somme de 1 500 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Deux-Montagnes pour le renouvellement du partenariat liant la Municipalité d'Oka à la CCI2M pour la programmation 2015-2016.

QUE la directrice générale, Mme Marie Daoust, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité d'Oka, tous les documents inhérents audit renouvellement.

ADOPTÉE

2015-10-302 Désignation d'un administrateur au Conseil d'administration de l'Office régional d'habitation

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil recommande la candidature de Monsieur Jean-Claude Guindon, conseiller, pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Office régional de l'habitation de la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2015-10-303 Demandes d'aide financière

CONSIDÉRANT les différentes demandes d'aide financière adressées à la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé en vue d'étudier ces demandes;

CONSIDÉRANT que suite à la rencontre de ce comité, celui-ci recommande le versement d'une aide financière aux organismes répondant aux critères de sélection établis;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte de verser une aide financière aux organismes suivants :

Société de l'autisme des Laurentides	100 \$
Carrefour Péri-naissance et familial	100 \$
Regroupement en toxicomanie Prisme	100 \$
Centre d'aide aux personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques Laurentides	100 \$

ADOPTÉE

2015-10-304 Travaux accessoires au Chalet du parc Optimiste au montant de 12 000 \$, taxes en sus

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-07-207 attribuant le contrat de réfection du chalet du parc Optimiste à l'entreprise Malo Lacombe Construction inc. adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil le 6 juillet 2015;

CONSIDÉRANT que lors de l'exécution des travaux, l'entrepreneur a constaté des déficiences non prévues aux plans et devis préparés par la firme l'Atelier Urban Face inc.;

CONSIDÉRANT qu'au moment de concevoir les plans et devis, il était impossible pour la firme d'architectes de constater et de prévoir ces déficiences;

CONSIDÉRANT que l'Atelier Urban Face inc. a pris en considération le rapport de l'expert en sinistre suite au sinistre survenu au Chalet du parc optimiste en 2013, lors de la rédaction de ses plans et devis;

CONSIDÉRANT que la formule de soumission du devis d'appel d'offres ne comportait pas de somme attribuée aux imprévues;

CONSIDÉRANT la nécessité d'exécuter divers travaux accessoires dans les plus brefs délais, au montant de 12 000 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise un montant maximum de 12 000 \$ taxes en sus, afin de pourvoir auxdits travaux accessoires du Chalet du parc Optimiste.

QUE la dépense soit soustraite de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2015-10-305 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

CONSIDÉRANT que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE les factures payées au 30 septembre 2015 au montant de 275 528,15 \$, les factures payées au 2 octobre 2015 au montant de 33 000,15 \$, les factures à payer 5 octobre 2015 au montant de 557 384,81 \$ et les salaires nets du 1^{er} au 30 septembre 2015 (personnel et Conseil) au montant de 78 964,67 \$ soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite Municipalité.

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 23.

Au cours de cette période, une question est posée au Conseil concernant les rapports de comités des services municipaux.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 24.

2015-10-306 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Pascal Quevillon
Maire

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pascal Quevillon
Maire